



L'an deux mille sept, le dix mai, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Présents : 33
Nombre de votants : 33
Date de la Convocation : 26/04/07

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

Monsieur PETITJEAN présente ensuite les excuses de Rémi GAUTHIER Directeur d'Agate Paysages. En effet, il était initialement prévu de présenter le bilan de l'association ainsi qu'un projet de borne multimédia interactive, néanmoins en raison d'un heureux évènement, cette présentation est reportée au prochain conseil communautaire qui aura exceptionnellement lieu le mercredi 20 juin prochain.

Monsieur PETITJEAN précise que ce sera également l'occasion de faire un bilan des activités de la crèche et du relais d'assistantes maternelles après près de 6 mois de fonctionnement. Il ajoute néanmoins que ces deux services sont véritablement opérationnels et ont des taux de fréquentation très honorables puisque par exemple la crèche accueille le maximum d'enfants (soit 17) quasiment tous les après-midi.

1) Avenant N°2 au CTC

Le président expose que le Conseil Général a décidé de prolonger le dispositif des Contrats Territoriaux Communautaires jusqu'à fin 2008 et d'augmenter par conséquent sa participation.

Par conséquent, la communauté de communes disposerait d'une dotation supplémentaire d'un montant de 92 949 € Compte tenu du reliquat reporté du 1^{er} avenant, soit 11 040. 75 €, la somme globale à dispatcher s'élève à 103 989.75 €.

Il précise que le projet de 2nd avenant devra être déposé au plus tard le 31 août prochain auprès des services départementaux. Un courrier a été envoyé à chaque commune pour recenser les éventuels projets.

Les dossiers déposés sont les suivants :

Compte tenu de l'éventuelle existence d'un projet intercommunal, le bureau a proposé d'appliquer les critères initialement retenus, à savoir :

- priorité aux projets intercommunaux
- aux communes non encore bénéficiaires du CTC.



Collectivité	Projet	Coût HT	% maxi de subvention possible	Subvention sollicitée (si taux maxi)	Proposition du bureau
Commune d'Annoire	Salle des fêtes	200 000 €	40%	80 000 €	Refusée : déjà bénéficiaire du CTC
Commune de Chaussin	Réfection salle des fêtes	46 000 €	50 %	23 000 €	Refusée : déjà bénéficiaire du CTC
Commune de Rahon	Réfection de l'atelier municipal	60 000 €	50 %	30 000 €	Refusée : déjà bénéficiaire du CTC
Commune de Saint Loup	Rénovation de la mairie	125 925 €	50 %	62 962.50 €	Non évoquée faute de chiffrage
Communauté de communes	Médiathèque/point lecture	210 000 €	50 %	105 000 €	61 233.84 € Soit 29.15%
Commune de Petit Noir	Maison des jeunes	142 519.70 €	50 %	71 259.85 €	42 755.91 € Soit 30%
TOTAL					103 989.75 €

Néanmoins, compte tenu d'une réunion technique, avec les services de la bibliothèque départementale, pour faire le point sur les subventions mobilisables, il s'avère que si les crédits alloués sont forts intéressants en investissement, elles ont pour corollaires d'importantes contraintes en matière de fonctionnement (notamment au sujet des budgets d'acquisition de livres). Par conséquent, le Président propose de réaliser une étude approfondie sur les implications financières de fonctionnement à long terme avant de se prononcer.

M. MICHAUD indique qu'il serait peut être plus opportun de réaliser un projet plus modeste, même sans subvention, plus en phase avec la réalité locale.

Compte tenu de ces observations, les décisions relatives à la validation du 2nd avenant au CTC interviendront lors du prochain conseil de juin.

M. JANET précise néanmoins, que même si l'on revient à un projet moins ambitieux, il sera nécessaire de professionnaliser la bibliothèque par l'emploi d'un personnel, même à mi-temps.

M. PETITJEAN acquiesce cette proposition et ajoute que cette personne pourrait également être chargée de la programmation culturelle de la salle de conférence.

Concernant les nouveaux projets communaux, M. BERTHOD précise que la commune de Petit-Noir a opté pour la réalisation d'une salle d'activité à destination des jeunes. Ce projet vise à créer un espace de convivialité pour permettre aux jeunes de se rencontrer sans générer de nuisance au sein du village. Pour gérer cette maison des jeunes, une association a été créée en lien avec Jeunesse et Sports.

La commune de Saint Loup quant à elle, a pour ambition de rénover la mairie et sollicite les CTC pour ce faire. Le président précise qu'il sera également opportun de solliciter de la DGE sur ce projet considéré prioritaire par ce fonds d'Etat.

Pour les communes n'ayant jamais bénéficié du CTC et n'ayant pas de nouveau projet, Mme LACAILLE suggère d'implanter des frontons sportifs, tels que ceci avait été envisagé aux prémisses du CTC. Il convient aux intéressés de se faire connaître auprès des services administratifs de la communauté de communes avant le 10 juin prochain.



2) 2^{ème} phase de l'OPAH : lancement de l'étude pré-opérationnelle

M. LAGALICE présente le détail du cahier des charges relatif à la seconde phase de l'OPAH. Il précise que celui-ci a été réalisé de concert avec les partenaires institutionnels et qu'il présente notamment tout un volet de lutte contre l'habitat insalubre, problématique prioritaire pour l'ANAH.

Si ce cahier des charges est validé, la consultation sera lancée dans la foulée auprès des bureaux d'études spécialisés dans l'optique de démarrer cette étude dès le mois de septembre prochain.

M. LAGALICE met en exergue que la 2^{ème} phase de cette étude durera 3 ans et permettra la réalisation de travaux fortement subventionnés en fonction des problématiques qui seront retenues.

Les financements mobilisables sont les suivants :

Type d'étude	Intervention ANAH	Intervention CONSEIL REGIONAL	Observations
Pré opérationnelle	De 20 à 50% Si engagement de lutte contre l'insalubrité (critères très précis)	35% plafonné à 38 100 € HT	80% maxi d'aides publiques justifiant 1 baisse du taux régional si ANAH finance à 50%
Suivi animation	idem	35% par an plafonné à 38 100 € H, sur 3 ans	Pour le conseil régional faire 2 demandes de subventions distinctes en fonction des phases

Compte tenu de la possibilité de mobiliser 80% de subvention sur l'étude d'opportunité, il n'est pas souhaitable de mobiliser du CTC sur cette opération.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire
- ü DECIDE de lancer une étude pré opérationnelle et de suivi animation en matière d'OPAH,
 - ü APPROUVE le cahier des charges nécessaire au lancement de la consultation de bureaux d'études spécialisés en matière d'habitat,
 - ü AUTORISE le Président à consulter des bureaux d'études spécialisés et à signer toutes les pièces relatives au marché,
 - ü AUTORISE le Président à solliciter l'ANAH, le Conseil Général du Jura et le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'octroi d'une aide financière.

3) Personnel crèche

Le Président expose que pour diverses raisons relevant du domaine privé, il n'a pas été souhaitable d'honorer la mutation de Mme RUIZ.

Par conséquent, il propose de nommer Melle ROBIN Rachel, actuellement directrice adjointe de la structure, qui a effectué un remarquable travail pour l'ouverture de la crèche, au poste de Directrice de la crèche.

Dans cette hypothèse, le poste de directrice adjointe de la crèche sera à pourvoir. A cet effet, il conviendra de procéder à la déclaration de vacance de poste nécessaire au lancement de la procédure de recrutement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ü DECIDE de créer un poste de Directeur Adjoint de Crèche halte-garderie, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et d'une rémunération sur la base d'un grade d'Educateur de Jeunes Enfants, échelon 2, indice brut 335, indice majoré 317.



- ü AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et à défaut sera contractuel.

4) Budget principal : décision modification N°1

Afin de simplifier le suivi des opérations relatives au SDA et conduites hors du territoire de la communauté de communes, il est préférable de dispatcher les crédits d'investissement sous mandat sous les opérations suivantes :

- ' Opération N°1 : Peseux
- ' Opération N°2 : le Deschaux
- ' Opération N°3 : Villers Robert

Par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- * Compte 4581 : - 20 000 €
- * Compte 4581 – opération N°1 : + 6 667 €
- * Compte 4581 – opération N°2 : + 6 667 €
- * Compte 4581 – opération N°3 : + 6 666 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü ADOPTE, les décisions modificatives telles que figurant ci-dessus.

5) Présentation des projets prévisionnels 2007

M. PETITJEAN présente brièvement les projets à réaliser en 2007 :

- ü *Mise en place de défibrillateurs entièrement automatiques* : une visite est programmée à Montbard le 7 juin prochain, cette ville étant pilote en la matière. Le Président ajoute qu'un décret a officiellement autorisé la mise en place de ces dispositifs et précise que les communes doivent faire connaître dans les meilleurs délais les lieux prévisionnels d'implantation.

M. GUICHARD ajoute qu'une formation aura lieu dans chaque village et sera peut-être le catalyseur pour le développement des formations aux gestes de première urgence.

M. ROUSSEAU met en exergue que le lieu d'implantation dépend de la nécessité ou non d'un raccordement à une ligne téléphonique. M. PETITJEAN précise que compte tenu des contraintes techniques, et après avoir recueilli des avis autorisés, ce facteur ne semble pas déterminant. M. LAGALICE ajoute que ce raccordement au réseau de France Télécom n'est pas vraiment pertinent car il ne permet pas de localiser précisément le lieu d'intervention.

- ü *Bibliothèque intercommunale* : selon des modalités à définir.

- ü *Soutien au déménagement de l'entreprise PONSOT* et au maintien de 17 emplois sur la commune de Petit-Noir : en effet cette société est menacée de délocalisation faute de locaux adaptés et une réflexion est en cours, notamment avec le Conseil Général du Jura pour construire une plate-forme adaptée aux activités développées. Cette possibilité sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission aménagement qui aura lieu le 15 mai prochain à 18H30 à Petit-Noir.

6) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2007

Mme LACAILLE présente en détail les sollicitations pour l'année 2007 ainsi que les avis émis par la commission animation.



Associations	Objet	Budget événement	Montant sollicité	Proposition commission
Rahon Sport équitation	Handicap cheval	9 455 €	500 €	500 €
Foyer rural de Rahon	Rétro motor	8 660 €	1 500 €	400 €
ABCD	Expo voitures	2 860 €	1 000 €	400 €
Tongues joviales	Festival Rock	9 150 €	1 200 €	1 000 €
Football club de Rahon	30 ans du club	5 080 €	1 855 €	Défavorable
ESC Chaussin	Tournoi sur herbe	9 860 €	1 860 €	1 000 €
	30 ans du club	10 900 €	2 500 €	Défavorable
	Tournoi	290 €	290 €	défavorable
FSE Collège	Spectacle de fin d'année	740 €	190 €	190 €
Les amis de Condé	Fête de la musique	2 600 €	500 €	500 €
Ball trap	Grand prix de la Plaine Jurassienne	5 370 €	300 €	300 €
Chauss'pieds	Corrida	6 030 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü Décide d'allouer les subventions ci-dessus exposées.

7) Programmation des animations culturelles 2007

Groupes	Dates	Montant
Soirée québécoise	16/05/07	400 €
Groupe les Chamaves	01/06/07	400 €
Conteurs des villages en forêt de Chauv	Automne 2007	330 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü AUTORISE le Président à signer les contrats d'engagement avec les groupes musicaux ci-dessus

Mme LACAILLE précise que la relecture du bulletin aura lieu le mardi 15 mai à 20H30. La distribution sera réalisée par les communes. Il est également précisé que le site Internet devrait être opérationnel d'ici le 15 mai prochain.

M. PETITJEAN ajoute qu'un questionnaire sur les compétences de la communauté de communes sera joint au bulletin intercommunal et comprendra une enveloppe réponse à destination de chaque foyer pour mieux cerner la perception de la population envers l'intercommunalité.

8) Syndicat Mixte Doubs Loue

M. PETITJEAN expose qu'à l'initiative du Conseil Général du Jura, les élus du syndicat mixte Doubs Loue se sont réunis pour constituer le bureau syndical. Il ajoute que Christian LAGALICE a été nommé Président du syndicat, le reste des postes à pourvoir s'est réparti de manière naturelle entre les différentes intercommunalités.

M. LAGALICE souligne que la première assemblée générale aura lieu début juin afin de voter le budget et de planifier les travaux à réaliser.



9) Divers

- ' SNS : le Président explique la nécessité d'intervenir de manière ponctuelle pour assurer les menus travaux de maintenance relatifs à l'entretien courant du bâtiment de la maison intercommunale des services. N'ayant pas de personnel technique pour effectuer ces travaux, il propose de conventionner avec la société SNS au tarif de 27.50 € TTC par heure d'intervention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü AUTORISE le Président à signer une convention avec SNS afin d'assurer la petite maintenance de la maison intercommunale des services.

- ' Devis d'entretien des espaces verts par Agate Paysage

Le Président explique la nécessité d'entretenir les quelques espaces verts jouxtant la maison intercommunale des services et l'absence de matériel et de personnel compétent pour exercer cette mission, il propose donc de recourir à l'association AGATE PAYSAGES pour un coût fixé à 35.88 € TTC par intervention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü AUTORISE le Président à signer une convention avec AGATE PAYSAGES afin d'assurer l'entretien ponctuel des espaces verts intercommunaux.

- ' Appel à cotisation 2007 de l'AMJ et AMF soit 425.34 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü DECIDE de reconduire son adhésion à l'AMJ et à l'AMF pour l'année 2007.

- ' Renouvellement contrat RMA de Mlle Céline BARBIER

Compte tenu de la convention passée en décembre 2006 avec le Conseil Général et permettant à notre collectivité de bénéficier d'un contrat aidé pour assurer les fonctions d'assistant auxiliaire puéricultrice à la crèche intercommunale l'Ile aux Enfants, et vu l'arrivée à terme, le 8 juin 2007, de ladite convention, le Président sollicite la possibilité de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü AUTORISE le Président à renouveler la convention avec le Conseil Général pour bénéficier du contrat d'avenir.

- ' Reconduction convention SOGERES arrivant à échéance le 30 juin 2007

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü AUTORISE le Président à renouveler la convention avec la Société SOGERES pour la production des repas froids du service « Portage de repas ».

- ' Gratification des stagiaires

Suite à la loi du 31 mars 2006 concernant la gratification des stagiaires, il convient de délibérer à nouveau pour se conformer aux modifications législatives.

Il est à noter que le décret d'application de cette loi n'est toujours pas intervenu, néanmoins une circulaire du 15 septembre 2006 explicite les modalités d'application de la loi.



Principaux enseignements :

- ' Les gratifications n'excédant pas 12.5% du plafond de la sécurité sociale ne sont soumises à aucune cotisation ou contribution patronale ou salariale. Pour l'année 2007, le seuil d'exonération de cotisations est fixé à 360 € pour 1 durée de présence hebdomadaire de 35 heures.
- ' Quelque soit le montant des gratifications, les cotisations chômage et retraite ne sont pas dues.
- ' Le principe de libre administration des collectivités locales permet à leur assemblée délibérante de prévoir les conditions dans lesquelles ces stagiaires pourront bénéficier d'une gratification
- ' Les gratifications sont obligatoires pour les stages niveau licence / MASTER / DESS / Doctorat d'une durée supérieure à 3 mois, facultative pour 1 durée inférieure à 3 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü DECIDE d'instituer une cotisation de 360 € pour 1 durée de présence hebdomadaire de 35 heures pour les stagiaires de niveau licence / MASTER / DESS / Doctorat effectuant un stage au sein de la communauté de communes d'une durée supérieure à 3 mois. Dans l'hypothèse d'un stage pour 1 durée inférieure à 3 mois, cette gratification est facultative.

- ' Proposition d'allouer une subvention de 1000 € à l'association Jules Grévy pour l'organisation d'une manifestation pour le bicentenaire de sa naissance

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü DECIDE d'attribuer une participation financière à l'association « Jules Grévy » à hauteur de 1 000 euros.

Monsieur MAITREJEAN sollicite que l'on s'informe sur la possibilité d'organiser une conférence sur Jules Grévy par Jean-Claude CHARNOZ.

' Opération « composteurs »

M. SAVOYE explique que l'opération a connu un véritable succès puisque les 100 composteurs commandés ont été vendus et que compte tenu des demandes récurrentes, il sera nécessaire de lancer une 2nd commande auprès du CAT de Saint-Claude. Un seul bémol est à déplorer concernant la formation au compost effectuée par le SICTOM, qui n'était pas vraiment à la hauteur de l'ambition espérée.

Il ajoute qu'une demande récurrente vise à l'implantation de bennes à déchets verts ou de point de compostage collectif évitant des trajets fastidieux (compte tenu des horaires) et nombreux à la déchetterie

Au niveau de la commission « développement durable » plusieurs projets sont recensés :

' Récupérateurs de piles

M. SAVOYE expose qu'une convention est envisagée avec la Poste pour installer des récupérateurs de piles dans les bureaux de poste et agences postales du territoire. Les employés de la Poste se chargent alors de la collecte et la Poste de trouver les filières de recyclage des piles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü Décide d'instituer un partenariat avec La Poste pour la collecte et le recyclage des piles usagées,
- ü Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette opération.



' Récupération des encombrants

A l'instar des actions déployées par certaines communes du territoire, la communauté de communes envisage de généraliser le ramassage des encombrants (matelas, électroménager, ferrailles...). Pour ce faire, M. SAVOYE propose de conventionner avec l'association ALCG pour planifier cette collecte sur les 21 communes du territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ü Décide de réaliser une collecte des encombrants sur l'ensemble de son territoire
- ü Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette opération.